

Le verset de la semaine

Behar

Il vivra avec toi

Cette paracha est la paracha des droits sociaux.

La jachère comme le jubilé, l'obligation de ne vendre qu'à un prix juste et l'interdiction de prendre des intérêts lors d'un prêt à une personne en difficulté, tout cela – et bien d'autres dispositions dont la paracha fait état – tout cela témoigne de la haute dimension de la Thora : elle est la source de la moralité dans le monde.

À la fin de la paracha nous lisons ce verset saisissant :

« Si ton frère s'appauvrit, que sa main chancelle avec toi, tu le soutiendras, étranger ou habitant, et il vivra avec toi. »

Lévitique 25, 35

« Il vivra avec toi ! » La fin de la phrase doit être soulignée. Et en particulier cet adverbe : « avec ». Il n'est pas question de lui faire l'aumône, de le reléguer dans un quartier pauvre ou la maigre pitance que tu lui assureras lui permettra de survivre ; même une aide généreuse ne suffit pas. Il faut faire en sorte qu'il puisse vivre avec toi vraiment, à tes côtés. Tu dois le considérer comme ton égal et pour ce faire, tu dois agir de telle sorte qu'il le soit vraiment.

Moins que cela, la *mitzva* de la Tzédaqa¹ est loin, très loin d'avoir été remplie.

¹ On traduit souvent ce mot par « charité ». Il faut noter toutefois qu'il est construit sur le mot *tzedeq* qui signifie « justice ». La *tzédaqa* est une conduite qui réalise d'abord la justice mais ne s'y arrête pas : elle la prolonge et va au-delà (NdE).